



Comment toucher une pension de reversion en cas décès

Par arno88, le 26/02/2008 à 13:14

Bonjour, je suis divorcé à l'amiable d'avec mon épouse après 40 ans de mariage, je suis maintenant en retraite et je souhaite savoir si elle peut prétendre à quelque chose en cas ou je décède, car ayant peu travaillé elle n'a que 500.00 € par mois , pourra t elle toucher une partie de ma retraite?

si oui sous quelles conditions et pour quelle montant ,je voudrait anticipé cette situation et ne pas la laissée demunie (je lui verse une pension substantielle actuellement)--merci de vos conseils, en effest un couple encore marié n'a pas ce genre de problème ca se fait automatiquement mais la je ne sait pas
arno